Le 5 juil. 2019 à 16:52, Gilles DUCOUT a écrit :

Monsieur le Président,

J'ai été destinataire de votre courrier qui, comme souvent dans vos communications, comporte quelques propos blessants, à mon encontre cette fois. Heureusement, il n'en a pas été de même lorsque vous avez su nous solliciter voilà quelques années pour obtenir le prêt -gracieux- de la Maison de la station à Contis pour votre assemblée générale annuelle.

Je reprends la phrase suivante :

"Le maire de la commune ne semble pas s'intéresser à ce problème alors que les motorisations de certaines embarcations sont particulièrement puissantes : jusqu'à 225 chevaux sur les hauts fonds d'un site à protéger !"

Si vous aviez pris la peine de solliciter nos services, vous sauriez que nous avons à maintes reprises -y compris avec le syndicat mixte de rivières après une rencontre en mairie le 20 décembre 2016 et dernièrement le 19 janvier 2019- saisi les services de l'Etat pour que M. le Préfet puisse fixer les limites du domaine public maritime sur le courant Contis, non définies à ce jour, demande qui a fini par être suivie d'effet après rencontres à Mont de Marsan et à St-Julien en Born avec M. Duffour, le technicien alors concerné, puis avec M. le Préfet, Mme la Sous-Préfète et la DDTM lors de notre dernière rencontre à Castets.

En parallèle les professionnels faisant usage du courant de Contis ont aussi été réunis pas plus tard que le 7 juin pour évoquer les conflits d'usage.

Pour synthétiser mon propos, sachez qu'à ce jour, après mandatement par les services de l'Etat d'un géomètre pour effectuer les relevés topographiques, une limite du DPM a été proposée aux élus et validée pour principe. Nous restons à ce jour en attente de l'enquête publique postérieure qui permettra à chacun, usager du courant, association de protection environnementale ou autre de s'exprimer.

A l'issue de cette enquête, une règlement d'occupation de ce DPM pourra **alors** être élaboré et fixer les conditions d'accès au courant sur l'espace retenu. Pour compléter notre volonté de régulation de l'occupation des lieux et limiter les conflits de voisinage, nous solliciterons aussi les services de l'état pour réglementer le domaine fluvial intérieur sur lequel les différentes embarcations sont aujourd'hui positionnées.

Faute de vous avoir convaincu, j'espère avoir partiellement éclairé votre propre appréciation de la situation locale.

Je vous informe enfin, à titre très confidentiel, que nombre d'élus juliennois vont quitter leur fonctions électives lors de la prochaine échéance. Votre connaissance très avertie des lieux et des résidents riverains constituera un atout précieux lorsque

vous vous engagerez prochainement, je n'en doute pas, au service de chacun de nos administrés.

Bien cordialement.

Gilles DUCOUT

Maire

Mairie de SAINT JULIEN EN BORN

55 place de la Mairie 40170 SAINT JULIEN EN BORN Tel.: 05 58 42 80 08

